



## TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR PRINCIPAL ANNEE 2025

Le Président de Territoire d'Energie de Loire Atlantique,

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.522-4 et L.522-23 à L.522-31 ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

Vu la délibération n°2021-24 du 4 mars 2021 fixant les lignes directrices de gestion de TE 44 en matière d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

### ARRETE

Article 1er - Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

- Monsieur Nicolas CHARBONNIER

Article 2 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique et au comptable de la collectivité.

Fait à Orvault, le 17 juin 2025

Anne-Sophie LAHMAR  
Directrice Générale Adjointe  
Administration, Finances et Informatique

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 25/06/2025

(Signature de l'agent)